

CONFERENCE PANAFRICAINNE
COOPERATIVE

BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL

**ATELIER REGIONAL SUR LA CREATION D'EMPLOIS DURABLES
PAR L'ENTREPRENEURIAT COOPERATIF**

(Dakar, du 14 au 16 janvier 2003)

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

Février 2003

Tbale des matières

I – Contexte de l’atelier	3
II – Objectifs et résultats visés	4
2.1 Objectif général	4
2.2 Objectifs spécifiques	4
2.3 Résultats attendus	4
III – Déroulement de l’atelier	5
3.1 Les cérémonies d’ouverture	5
3.2 Organisation des travaux	7
3.3 Processus méthodologique de l’atelier	7
3.3.1 Les communications	8
a)- Communication n°1 : Le NEPAD	8
b)- Communication n°2 : la recommandation 193 de l’OIT	10
c)- Communication n°3 : le Plan d’action de Yaoundé	11
3.3.2 Les travaux de groupes	13
3.3.2.1 Le plan minimum d’engagement des pays	13
3.3.2.2 Le cadre institutionnel et les partenariats potentiels	18
a)- La problématique de la coordination du Plan d’action	18
b)- Le partenariat actif du Plan d’action de Yaoundé	20
c)- Les conditions d’efficacité	20
IV – Conclusion et recommandations	21
4.1 Principales conclusions de l’atelier	21
4.2 Les résolutions et recommandations	22
4.2.1 La résolution relative à l’engagement des participants	22
4.2.2 La recommandation spéciale	24
Annexes	26
Annexe 1a : Allocution introductive de la Présidente de la CPC	27
Annexe 1b : Allocution du Directeur du Bureau de Dakar	31
Annexe 1c : Discours d’ouverture du Ministre de l’Agriculture	35
Annexe 2 : Programme de travail	38
Annexe 3a : Termes de référence des groupes 1 et 2	39
Annexe 3b : Termes de référence du groupe 3	40
Annexe 4 : Liste des participants	41

Du 14 au 16 janvier 2003, s'est tenu dans les locaux de l'Hôtel AL AFIFA de Dakar, l'atelier régional sur le thème «**La création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif**» initié par la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC) avec l'appui technique et financier du Bureau International du Travail. Ont pris part à cette rencontre régionale, une trentaine de hauts cadres en charge du développement coopératif en provenance de treize pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Guinée-Konakry, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) et particulièrement, du BIT et de la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) au titre de la coopération canadienne.

I - CONTEXTE DE L'ATELIER

Le 27 juillet 2000, une quinzaine de pays africains au Sud du Sahara, participant à la Conférence Panafricaine Coopérative ou invités de circonstance, ont adopté une stratégie globale de promotion de l'entrepreneuriat coopératif en Afrique sous la dénomination de «Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la Pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique». Dans le souci de donner suite effective à cet engagement collectif, les participants à la Conférence Panafricaine Coopérative sollicitèrent, d'une part, l'appui personnel du Chef de l'Etat du Cameroun pour assurer le parrainage politique de ce Plan et, d'autre part, le concours technique du BIT dans le processus de sa mise en œuvre.

Depuis lors, des initiatives, plus ou moins structurées, ont été prises de part et d'autres, tant au niveau de la Conférence Panafricaine Coopérative, du Gouvernement camerounais que du BIT. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de la CPC a immédiatement organisé, en octobre 2000, un atelier technique d'opérationnalisation du chronogramme annexé au Plan d'action. Dans ce cadre, le Gouvernement camerounais s'est effectivement chargé de traduire le document du Plan d'action de Yaoundé en anglais pour diffusion à tous les pays africains membres de la Conférence Internationale du Travail, lors de sa session de juin 2001, et à travers d'autres canaux diplomatiques. La délégation camerounaise a également proposé aux Ministres du Travail de l'Union Africaine, réunis en avril 2002 à Ouagadougou, de prendre en compte l'entrepreneuriat coopératif dans leur politique de promotion de l'emploi. Quant au BIT, il a eu à appuyer, dans le cadre de sa coopération technique avec les pays, certains Etats, tels que le Rwanda, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, pour ne citer que ceux-là, la mise en œuvre d'un processus de formulation participative de politique de développement coopératif et associatif dans l'esprit du Plan d'action de Yaoundé.

Pendant que ces initiatives, certes complémentaires mais mal coordonnées, étaient en cours, l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies est venu conforter l'esprit du Plan d'action de Yaoundé. Plus

spécifiquement, la Conférence Panafricaine Coopérative est actuellement en négociation avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) pour un appui à cette initiative panafricaine de lutte contre la pauvreté par la promotion d'entreprises coopératives, alors même que la communauté internationale vient de mettre l'accent sur le rôle universel des coopératives en adoptant la Recommandation 193 de l'OIT, en remplacement de la 127 de 1966, autrefois focalisée sur les pays en voie de développement.

Tous ces faits nouveaux, nécessitent qu'un regard plus intégrateur soit porté sur les synergies éventuelles entre les objectifs du Plan d'action de Yaoundé et les nouvelles orientations d'un développement plus humain et durable définies par les Africains et la communauté internationale. C'est à cela que le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative aspire par l'organisation de cet atelier qui lui a permis de définir les stratégies les plus appropriées de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé dans les pays concernés ou qui le désirent.

II - OBJECTIFS ET RESULTATS VISES

2.1- Objectif général

L'atelier a été prévu pour permettre aux responsables nationaux en charge de l'action coopérative, d'une part, de mettre en cohérence les objectifs du Plan d'action de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif avec les axes stratégiques du NEPAD et les orientations de la Recommandation 193 de l'OIT et, d'autre part, de définir les stratégies, selon les pays, de mise en œuvre dudit Plan d'action au niveau national.

2.2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les participants à l'atelier étaient appelés à :

- évaluer les actions menées dans le cadre du plaidoyer du Plan d'action de Yaoundé auprès des Etats africains, depuis son adoption en juillet 2000 ;
- établir les synergies nécessaires entre les objectifs de développement du Plan d'action de Yaoundé avec les priorités de développement endogène définies par les Gouvernements africains dans le cadre du NEPAD et, pour ce faire, les mettre en cohérence avec les orientations de la nouvelle recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives ;
- définir les modalités d'intégration de la dimension « Emploi par l'entrepreneuriat coopératif » dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
- élaborer un plan opérationnel de mise en œuvre du Plan d'action dans chaque pays, contenant les stratégies d'action, le chronogramme d'engagement et les points focaux responsables du suivi/évaluation ;
- identifier les partenariats et les sources potentielles de financement des actions d'accompagnement.

2.3- Résultats attendus

A l'issue de l'atelier :

- les convergences d'objectifs et de stratégies entre le Plan d'action de Yaoundé et le NEPAD sont clairement établies;
- un plan opérationnel et réaliste de moyen terme (2003-2004) de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé au niveau des pays concernés, est adopté par le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative et les Directeurs de l'action coopérative ;
- un mécanisme de coordination du processus de mise en œuvre, au niveau régional, est défini;
- les partenariats d'accompagnement et les responsabilités au niveau national sont identifiés, dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action.

III - DEROULEMENT DE L'ATELIER

3.1- Les cérémonies d'ouverture

L'ouverture des travaux a été marquée par trois allocutions : celles respectivement de la Présidente du Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative, du Représentant du Bureau International du Travail et du Représentant du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Sénégal.

Dans son mot de bienvenue, la Présidente du Conseil d'Administration de la CPC a commencé par formuler, à l'attention de l'assistance et des partenaires à différents niveaux de la CPC, ses vœux les meilleurs pour le nouvel an 2003. Situait l'atelier dans son contexte, elle s'est référée successivement:

- à la XIIIème CPC de Yaoundé qui s'est donné pour principales préoccupations, la réflexion sur les stratégies de lutte contre la paupérisation croissante des populations africaines;
- au Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif adopté par les Etats participant à cette XIIIème CPC;
- enfin, au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui apparaît comme un cadre conceptuel innovateur pour le développement endogène des Etats africains.

Dans un contexte marqué par d'aussi grands défis, il apparaît important, pour une mise en œuvre effective et réaliste du Plan d'Action de Yaoundé, de recourir à un parrainage de haut niveau ainsi qu'à l'appui de différents partenaires. Aussi, fort de l'audience que ledit Plan d'action a eu auprès du Président de la République du Cameroun, de son gouvernement et d'autres partenaires, a-t-elle tenu à remercier très sincèrement le Président et le Gouvernement du Cameroun, le BIT et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) qui n'ont ménagé aucun effort depuis 2000 pour soutenir l'engagement pris par les Etats membres à travers ce document-cadre de lutte contre la pauvreté par les populations à la base.

Revenant à l'objet de l'atelier, elle a souligné qu'il résulte de la nécessité de jeter un regard intégrateur sur les objectifs du Plan d'action et ceux du NEPAD en vue de leur mise en cohérence au regard du nouveau contexte socio-politique et économique africain créé par ce partenariat et de la recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives.

Elle a enfin, pour terminer, adressé ses vifs remerciements au Président de la République du Sénégal pour avoir autorisé la tenue de cet atelier et à tous les autres partenaires, pour leur soutien inconditionnel au mouvement coopératif africain.

Succédant à la Présidente de la CPC, le Représentant du BIT pour sa part, s'est félicité du fait que le Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique et les divers Bureaux de terrain se soient mobilisés aux côtés de la Conférence Panafricaine Coopérative dans l'organisation du présent atelier, ce qui témoigne de la disponibilité constatée du BIT à appuyer les pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois durables. Après avoir adressé ses mots de bienvenue aux membres de la CPC, aux représentants des structures étatiques en charge de l'action coopérative et aux représentants des organisations d'appui à la CPC, il est revenu sur l'importance de cette rencontre qui se tient à un moment où le monde entier se bat pour des conditions de vie meilleures.

Se basant sur les exemples concrets des Cliniques Coopératives de Santé au Bénin, des coopératives d'habitation au Sénégal et des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit dans la plupart des pays de la CPC, il a dit sa foi en l'efficacité de la formule coopérative à servir de tremplin pour venir à bout de ce combat.

A un moment où la communauté internationale s'est dotée d'une nouvelle recommandation sur la promotion des coopératives, d'une part et, le continent africain, d'une nouvelle vision du partenariat pour son développement, d'autre part, il s'est réjoui de la prise de conscience au niveau du mouvement coopératif de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique et a réitéré, pour terminer, l'engagement du BIT à accompagner les initiatives prises par les Etats membres en la matière.

Dans son allocution d'ouverture, le représentant du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a, pour sa part, présenté d'abord les regrets du Ministre qui ne pouvait assister en personne à la cérémonie d'ouverture pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il a ensuite souhaité la bienvenue à tous ceux qui sont arrivés de l'étranger pour la circonstance et dit à l'assistance, ses vœux du nouvel an 2003. Il a remercié la Conférence Panafricaine Coopérative et les partenaires que sont le BIT et la coordination du NEPAD pour avoir choisi le Sénégal comme lieu d'organisation de cette rencontre importante. Pour lui, l'atelier s'inscrit en droite ligne dans la consolidation des actions entreprises par le Gouvernement sénégalais en vue de la promotion de l'emploi. Le choix de l'entreprise coopérative pour promouvoir l'emploi a-t-il notamment déclaré, est pertinent au regard des statistiques du

BIT. Pour que l'atelier tienne compte des préoccupations de l'heure en matière de droit du travail, il a prodigué d'utiles conseils allant dans le sens du non recours au travail des enfants, de la durabilité des emplois à créer par les coopératives et de l'attention à accorder au travail des couches vulnérables que sont les femmes et les jeunes.

Il a enfin émis l'espoir que les travaux débouchent sur des conclusions et recommandations pertinentes avant de déclarer ouvert, l'atelier de Dakar sur la création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique.

Les textes complets des discours figurent en annexes 1a, 1b, 1c du présent rapport.

3.2- Organisation des travaux

Dans un souci d'efficacité et dans la perspective de garantir l'atteinte des objectifs que s'est assignés l'atelier, il a été procédé à la désignation d'un présidium pour conduire les travaux. Ce présidium de quatre personnes est ainsi composé :

- Président : Monsieur SYLLA Yatma, Directeur du Bureau d'appui aux organisations d'auto-promotion au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Sénégal ;
- Premier Rapporteur : Monsieur GNIMASSOU Modeste, Directeur des Etudes par intérim de l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC) ;
- Deuxième rapporteur : Monsieur BIMINGO Jean, Consultant du BIT.
- Médiateur : Madame Bah Fatoumata DIALLO, Présidente de la Commission Emploi du Conseil Economique et Social de Guinée Conakry.

Une fois installé, le bureau a, par la voix de son Président, procédé à :

- la présentation des participants (*annexe 4*);
- le rappel des objectifs de l'atelier;
- l'examen des résultats attendus;
- la revue du programme de l'atelier (*annexe 2*).

Tous les points ainsi discutés n'ont pas fait l'objet d'amendement de la part des participants. Aussi, ont-ils été adoptés à l'unanimité.

3.3- Processus méthodologique de l'atelier

La méthodologie de l'atelier a été basée sur l'alternance entre les plénières et les travaux de groupes. Ainsi, les plénières ont été le cadre de communications, d'échanges et de validation des conclusions et résultats, alors que les travaux de groupes ont permis aux participants de se pencher, en nombre plus restreint, sur des questions spécifiques en vue de propositions concrètes et pertinentes à soumettre aux plénières.

Tout au long de l'atelier, les travaux de groupes et les discussions en plénière ont été sous-tendus par une documentation spécifique fournie par le BIT et la CPC.

3.3.1- Les communications.

Les travaux de l'atelier proprement dits ont commencé par une série de communications, notamment sur le NEPAD, la recommandation 193 de l'OIT, le Plan d'Action de Yaoundé, le processus de formulation participative de politique coopérative dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et le projet canadien d'Intervention Panafricaine dans le domaine Coopératif (INPACOOOP).

a) - Communication 1 sur le NEPAD. (par son excellence, Monsieur le Ministre sénégalais délégué du NEPAD .

Pour introduire cette communication, le représentant de l' OIT/EMAC a expliqué qu'il s'agit, entre autres, pour l'atelier de voir si le Plan d'action de Yaoundé est en conformité avec la nouvelle vision du développement définie par le NEPAD et dans ce cas, la façon d'aider les partenaires à soutenir efficacement les initiatives prises par les hauts responsables africains. L'objectif ici est de faire en sorte que des initiatives nouvelles ne remettent pas en cause celles similaires qui les ont précédé, mais s'inscrivent bien entendu dans une sorte de complémentarité. La présence à l'atelier d'une personnalité de la trempe du Ministre sénégalais en charge du NEPAD est donc une opportunité rare qu'il faut saisir et exploiter à bon escient.

Intervenant pour sa part, le Ministre délégué au NEPAD a dit sa joie de participer à une rencontre comme celle-ci, afin d'apporter les éclairages indispensables à une prise de décisions justes.

Ponctuant son exposé d'exemples concrets et d'anecdotes, le Ministre a dit en substance que le NEPAD est une vision, une ambition dont l'Afrique se dote pour stimuler son développement. Il ne s'agit donc pas d'un programme conçu avec tous les éléments qu'on doit s'attendre à y voir. Ce nouveau partenariat résulte de la fusion du plan OMEGA du président WADE et du Millénium African Plan (MAP) proposé par le Président Tabo Mbéki de l'Afrique du Sud, avec le concours d'autres chefs d'Etats du Continent africain. Le NEPAD a été présenté et obtenu l'accord des responsables des pays industrialisés composant le Groupe dit du G8.

S'agissant des éléments qui fondent ce nouveau partenariat, trois ont été essentiellement identifiés. Ce sont :

- 1- la conception selon laquelle, il ne peut y avoir développement sans bonne gouvernance, tant du point de vue public que du point de vue privé ;

- 2- l'idée que la recherche de la croissance ne peut se faire efficacement que dans un espace régional où les frontières ne constituent point d'obstacles à la circulation des personnes et des biens;
- 3- le principe selon lequel l'apport du secteur privé est déterminant dans le développement du continent, ce qui requiert une combinaison de l'aide publique au développement et de l'appui du secteur privé dans un partenariat « gagnant-gagnant ».

Les domaines prioritaires du NEPAD, sont au nombre de huit (8), à savoir:

- les infrastructures (pas de développement sans développement des voies de communication et des équipements) ;
- l'éducation des ressources humaines (la richesse première et la plus importante d'un pays est l'Homme);
- la santé (on ne peut être productif qu'en étant en bonne santé);
- l'agriculture (base de la subsistance de l'humanité);
- les Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication (NTIC) ;
- l'énergie (pour soutenir les forces productives);
- l'environnement (pour un développement durable);
- l'accès des produits africains aux marchés du nord (pour une valeur ajoutée des efforts de production).

Enfin, l'orateur a souligné avec force que le postulat de base pour l'élaboration du NEPAD est que **les africains démontrent qu'ils peuvent faire par eux-mêmes et pour eux-mêmes.**

Les débats qui ont suivi cet exposé ont consisté en des demandes d'informations complémentaires et l'expression de quelques inquiétudes. Les sujets abordés ont, entre autres, trait:

- à quelles sont les réalisations/avancées du NEPAD ?
- à l'industrialisation non prise en compte dans les domaines prioritaires,
- à la nécessité de mobiliser les ressources financières internes pour soutenir l'effort de développement,
- à l'appropriation du NEPAD par les populations à la base,
- au taux d'adhésion des Etats au NEPAD,
- aux échéances pour le démarrage du NEPAD,
- à la place des institutions sous-régionales (CEDEAO, CEMAC,...) dans la mise en oeuvre du NEPAD,
- au caractère politique et/ou économique du NEPAD,
- aux pays les plus économiquement disposés à réussir le NEPAD,
- aux mécanismes envisagés pour le suivi des pays engagés dans le NEPAD,
- aux points de convergence du NEPAD avec les programmes de l'Union Africaine,
- aux éléments accélérateurs du NEPAD en Afrique,
- etc.

A toutes ces préoccupations, des réponses ont été apportées à la grande satisfaction des participants.

b) - Communication n° 2 sur la recommandation 193 de l'OIT (par M. KAMDEM Emmanuel, Expert spécialiste des coopératives , BIT Genève).

L'objectif de cette communication était de présenter aux participants, la recommandation 193 sur la promotion des coopératives, adoptée par la Conférence Internationale du Travail en sa 90ème session, le 20 juin 2002.

Justifiant cette nouvelle recommandation, l'orateur a précisé que c'est face aux insuffisances que présentait la recommandation 127 par rapport à l'évolution du contexte général des Etats, que le BIT a commandité l'examen de la révision de ladite recommandation. Des investigations menées par les experts sur l'ensemble des continents, il est apparu que l'environnement socio-politique et économique a fondamentalement changé au cours des dernières années et rendait du coup, caduque la recommandation 127 adoptée en 1966 pour les pays en voie de développement. C'est alors qu'à la lumière du rapport sur l'état des coopératives à travers le monde, et eu égard à la Déclaration de l'Alliance Coopérative Internationale sur l'identité coopérative de 1995, l'unanimité a été faite autour de la nécessité d'élaborer un nouvel instrument de promotion des coopératives qui soit plus universel et non plus spécifiquement destiné aux pays dits pauvres.

La nouvelle recommandation qui a été adoptée à l'unanimité, repose sur un ensemble de principes qui reconnaissent désormais les coopératives comme étant :

- des entreprises à part entière, appartenant à leurs membres ;
- des entreprises dont la viabilité économique devrait être une préoccupation permanente ;
- des entreprises qui ne doivent pas faire l'objet de discrimination par rapport aux autres formes d'entreprises ;
- des entreprises capables d'opérer dans tous les secteurs de la vie économique nationale avec une évolution analogue à celle des autres formes d'entreprises.

Revenant en détail sur les six (6) points constitutifs du texte de cette recommandation, l'orateur a notamment mis l'accent sur son champ d'application, la prise en considération de la définition des coopératives et de l'énoncé des principes et valeurs coopératifs de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et, particulièrement, la nécessité pour les Etats d'élaborer des politiques participatives de promotion des coopératives, de promulguer des lois et de mettre en place le cadre institutionnel favorable à l'émergence et au développement des coopératives, de mettre en œuvre lesdites politiques, de créer une synergie entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et les organisations coopératives en leur faisant jouer des rôles spécifiques et enfin, de mettre l'accent sur la coopération internationale.

Le dernier point de l'exposé a été celui relatif aux exigences de la recommandation qui considèrent désormais les coopérateurs comme des entrepreneurs de groupe c'est-à-dire, des personnes appelées à prendre des risques et à les assumer collectivement d'où la nécessité pour le Plan d'action de Yaoundé de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs.

Les différentes préoccupations ayant fait l'objet de débats à l'issue de cet exposé, ont trait à la force d'une recommandation du genre, au rôle que peut jouer l'Etat dans la formation des coopérateurs, au sort des coopératives créées par les structures d'appui au mouvement coopératif, à la clarification de l'expression « économiquement viable », aux conséquences du désengagement de l'Etat et du traitement identique à accorder aussi bien aux entreprises classiques qu'aux coopératives, aux problèmes liés au contrôle des coopératives, au lien entre les orientations de la recommandation 193 et les objectifs du Plan d'action de Yaoundé.

c) - Communication n°3 sur le Plan d'Action de Yaoundé (par M. A. Touré CHEAKA de l'OIT/EMAC).

Destinée à présenter le Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif adopté à Yaoundé en juillet 2000 par la Conférence Panafricaine Coopérative, cette communication avait également pour objectif, de mieux faire comprendre l'esprit dudit plan et limiter les quiproquo enregistrés ça et là. C'est pourquoi le présentateur a axé, dans une structuration relativement simple, son intervention en une série de questions à savoir :

- Qu'est-ce que le Plan d'action de Yaoundé?
- Quel est son but ?
- Dans quel contexte s'inscrit-il?
- Quels sont ses objectifs ?
- Quelle est la nouvelle conception de la coopérative prônée par ce Plan d'action?
- Quels sont les axes stratégiques du Plan d'action de Yaoundé?
- Quelles sont les stratégies de mise en oeuvre préconisées?
- Quelles sont les actions menées à ce jour ?

Il convient de souligner que le Plan d'action de Yaoundé qui a été distribué à tous les participants, fournit l'essentiel des réponses à ces questions. Cependant, pour ce qui est des actions menées à ce jour, le présentateur a insisté sur :

- la vulgarisation du Plan dans la plupart des rencontres régionales africaines ;
- le plaidoyer du Plan d'action de Yaoundé mené par le Gouvernement du Cameroun lors de la Conférence Internationale du Travail en marge des travaux sur la révision de la recommandation 127;
- la recherche par le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative d'appuis financiers pour la mise en oeuvre du

Plan d'action, notamment auprès du BIT et de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI);

- les démarches menées auprès du Président Abdoulaye WADE par le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative pour la mise en cohérence du contenu du Plan d'action avec la nouvelle vision du développement prônée par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

L'exposé, suffisamment clair, a fait l'objet de très peu de débats. Les quelques points abordés au cours de ces échanges ont trait aux expériences enregistrées en matière d'élaboration de politiques de développement coopératif en référence au plan d'action décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif (cas de la Guinée Bissau, de l'Erythrée, du Tchad, du Cameroun, du Burundi, du Rwanda et de l'Afrique du Sud).

L'atelier a été également informé du processus en cours pour l'élaboration d'un acte uniforme sur les coopératives dans le cadre de l'Organisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

D'autres communications, enregistrées au cours de l'atelier, ont notamment porté sur le processus de formulation participative de politiques coopératives (par M. A. T. CHEAKA), le projet canadien d'Intervention Panafricaine dans le domaine coopératif (INPACOOOP) par MM. NUKUNU Raphaël, Secrétaire du Conseil d'Administration de la CPC et COMBARI Abdoulaye, Directeur Général de l'ISPEC.

Concernant particulièrement ce projet canadien, il convient de souligner qu'il constitue la réponse concrète de la coopération canadienne à tout projet des africains s'inscrivant dans la logique du NEPAD. Aussi, dans son design, le projet vise-t-il, d'une part, à soutenir les efforts des pays africains pour la promotion de l'entrepreneuriat coopératif à travers la mise en œuvre effective du Plan d'action de Yaoundé et, d'autre part, à appuyer l'ISPEC à répondre adéquatement aux besoins de formation des coopérateurs et des cadres en appui, conformément aux orientations de ce Plan d'action. Ainsi, il est prévu une période de quinze mois au cours de laquelle les pays sont invités à soumettre une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé pour bénéficier de l'appui technique et financier nécessaire de la part du projet INPACOOOP.

D'autres projets possibles de collaboration entre le BIT, la CPC et l'ISPEC ont été également évoqués, notamment, la vulgarisation de la recommandation 193, la vulgarisation de l'acte uniforme sur les sociétés coopératives en cours d'élaboration avec le concours du BIT et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Tous ces exposés ont été suivis d'échanges forts enrichissants et constructifs pour l'avenir du Plan d'action de Yaoundé et du mouvement coopératif africain.

3.3.2- Les travaux de groupes.

A l'issue des communications, les participants se sont répartis en groupes de travail pour des réflexions plus approfondies sur certaines préoccupations importantes contenues dans les thèmes ci-après:

Thème 1 : Les actions prioritaires de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé au niveau des pays (termes de référence en annexe 3a);

Thème 2 : Le cadre institutionnel et les partenariats de la mise en oeuvre du Plan d'action de Yaoundé (termes de référence en annexe 3b).

Pour débattre de ces questions, trois groupes ont été constitués dont deux devant traiter concurremment le thème1. Les résultats des travaux de groupe se présentent comme ci-dessous.

3.3.2.1 - Le plan minimum d'engagement des pays

Les deux groupes ont eu donc à identifier les actions prioritaires qui doivent être menées au niveau de chacun des pays intéressés pour lui permettre de prétendre à bénéficier de l'appui des partenaires dont le projet INPACCOOP.

A la lumière des présentations faites en plénière, il ressort que les résultats obtenus par les groupes 1 et 2 sur le thème 1, sont assez proches les uns des autres et correspondent sans doute aux attentes de l'atelier. Aussi, la synthèse des propositions présentées indique-t-elle qu'un **plan minimum d'engagement à l'action, dit de Dakar**, devra être exécuté au niveau de chaque pays concerné ou intéressé pour lui permettre de rentrer dans la logique du Plan d'action de Yaoundé. Pour ce faire, cinq principaux objectifs, comme suit, ont été définis pour constituer l'ossature de ce plan d'engagement :

1. Assurer le plaidoyer, au plan national, du Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique.
2. Mettre en place un organe national de pilotage des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action décennal de Yaoundé .
3. Elaborer un plan national de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé.
4. Assurer le marketing social du Plan d'action de Yaoundé auprès des partenaires de développement et des organisations de la société civile.
5. Assurer le sui-évaluation du processus de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé dans les différents pays intéressés.

L'opérationnalisation de ces cinq objectifs est résumée dans le btableau ci-dessous.

Objectifs immédiatement observables	Activités à réaliser	Résultats attendus	Indicateurs vérifiables	Responsables	Période
<p>Les autorités nationales et les organisations coopératives s'approprient le Plan d'action décennal de Yaoundé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution, par les participants, des conclusions de l'atelier de Dakar aux autorités nationales concernées par l'action coopérative et la création d'emplois. - Organisation d'ateliers ou de rencontres d'information et de sensibilisation des milieux coopératifs et associatifs sur le Plan d'action décennal de Yaoundé. - Diffusion, à coût partagé au besoin, du Plan d'action de Yaoundé et des conclusions de l'atelier de Dakar auprès de tous les partenaires, tant nationaux qu'expatriés concernés ou intéressés par le développement coopératif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autoités nationales établissent clairement le lien entre le Plan d'action de Yaoundé et les startégies d'action du NEPAD. • L'entrepreneuriat coopératif est reconnu comme un axe important de lutte contre la pauvreté dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus écrits des ateliers de restituion et d'information sur le Plan d'action de Yaoundé - Nombre d'exemplaires du Plan d'action distribués et les destinataires. - Liste des coopératives touchées ou impliquées dans les campagnes d'information. - Documents officiels indiquant une prise de position claire des autorités nationales sur le Plan d'action de Yaoundé ou l'entrepreneuriat coopératif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participants à l'atelier de Dakar. - Directeurs en charge de l'action coopérative. 	<p>Jan-juillet 2003</p>
<p>Chaque pays dispose de capacités nationales chargées de la promotion et du processus de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des compétences nationales capables de défendre l'idéal coopératif. - Mise en place d'un organe de pilotage du processus d'appropriation et de mise 	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité de pilotage ou une commission nationale de promotion de l'entrepreneuriat coopératif, comportant des repésentants 	<ul style="list-style-type: none"> - Note administrative de nomination des membres du Comité de pilotage. - Comptes rendus des réunions du Comité national de pilotage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs en charge de l'action coopérative. - Ministère en charge de l'action coopérative. 	<p>Mars - juillet 2003</p>

	<p>en œuvre des conclusions de l'atelier de Dakar et partant, du Plan d'action de Yaoundé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition, dudit organe, des moyens matériels et financiers nécessaires à son action, par le Ministère en charge de l'action coopérative. 	<p>de l'Etat, du mouvement coopératif, de la société civile et des organisations d'employeurs et de travailleurs est mis(e) en place et rendu(e) opérationnel(le).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées de contact du Comité de pilotage. 		
<p>Un programme de réforme des politiques et législations coopératives est élaboré au plan national</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un projet de réforme coopérative et du chronogramme du processus participatif de formulation de la politique et des stratégies de développement de l'entrepreneuriat coopératif. - Elaboration du budget d'exécution comportant la part d'engagement du Gouvernement et le financement extérieur à solliciter. - Campagne de sensibilisation et d'information des milieux coopératifs et associatifs sur le bien-fondé du processus à engager. - Identification des partenariats d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document de projet de réforme coopérative est rendu disponible par le Gouvernement. • Les sources de financement et les partenaires techniques sont identifiés et mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Le document de projet de réforme comportant un chronogramme réaliste. - Comptes rendus des séances prépa-ratoires et des réunions de sensibilisation. - Liste des partenaires engagés à soutenir la dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité national de pilotage. - Directeur en charge de l'action coopérative. 	<p>Mars 03 à mars 04</p>
<p>Les partenaires au développement et ceux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de marketing social du Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'action décennal de Yaoundé 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents officiels mentionnant le Plan 	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage. 	<p>Mars 03 à mars 04</p>

<p>de la société civile adhèrent à l'esprit du Plan d'action décennal de Yaoundé en tant que moyen de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois et de revenus décents à travers les entreprises coopératives</p>	<p>décennal de Yaoundé auprès des bailleurs de fonds, des ONGs et des institutions de formation et de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du contenu du Plan d'action de Yaoundé par les organisations fédératives et de base des coopératives lors de leurs assemblées générales et des réunions des organes de fonctionnement. - Vulgarisation des objectifs et des composantes du Plan d'action de Yaoundé en tant que parties intégrantes des orientations stratégiques du NEPAD.. 	<p>est reconnu comme la stratégie opérationnelle du NEPAD au niveau des populations à la base.</p>	<p>d'action comme un centre d'intérêt de l'action gouvernementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépliants, affiches ou tous documents de vulgarisation du Plan d'action. - Correspondances d'établissement de partenariats. - Comptes rendus de réunions des coopératives et des autres partenaires intéressés par l'entrepreneuriat coopératif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur de l'action coopérative - Comité national de pilotage 	
<p>La Conférence Panafricaine Coopérative suit régulièrement et capitalise toutes les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action décennal de Yaoundé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, au niveau de la Conférence Panafricaine Coopérative, d'une coordination régionale du Plan d'action décennal de Yaoundé. - Suivi et évaluation permanents des actions engagées dans les divers pays concernés. - Capitalisation des bonnes pratiques et des résultats obtenus par les pays engagés dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un coordonnateur régional du Plan d'action décennal de Yaoundé assure efficacement le suivi, la coordination et l'évaluation des actions initiées dans les différents pays impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Note de nomination du Coordonnateur régional par le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative. - Nombre de projets ou de programmes de réforme élaborés et transmis par les pays. - Rapports de mission du Coordonnateur. - Intensité des correspondances entre le Coordonnateur régional et les Comités 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur régional - Comités nationaux de pilotage. - Directions de l'action coopérative. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mars 03 pour la nomination du Coordonnateur régional. - mars 03 à juin 04

	- Planification stratégique des interventions en appui des partenaires au développement.		de pilotage ou les Directions de l'action coopérative. -Nombre de contrats de partenariat établis		
--	--	--	--	--	--

Au-delà de cette synthèse, des observations ont été faites et des préoccupations exprimées. Elles ont donné lieu à des échanges qui ont permis de clarifier davantage certains aspects importants, notamment en ce qui concerne :

- le sort réservé aux pays ne faisant, ni partie de la Conférence Panafricaine, ni des partenaires officiels de la coopération canadienne, vis à vis du projet INPACCOOP ;
- la question du processus d'adoption du document de politique au niveau des pays;
- la nécessité de ne pas confondre les actions à mener pour être éligible à l'appui du projet INPACCOOP et dont chaque Etat devra se doter dans l'intervalle des quinze mois, et celles visant à la mise en œuvre effective du Plan d'action de Yaoundé ;
- la nécessité de veiller à se fixer des échéanciers réalistes ;
- la manière concrète de traduire les engagements des Etats membres de la CPC dans le but de donner des signaux suffisamment forts au partenaire canadien ;
- la nécessité de tenir compte des pays qui sont déjà engagés dans le processus participatif des réformes coopératives
- etc.

3.3.2.2 - Le cadre institutionnel et les partenariats potentiels

Conformément aux termes de référence, le groupe a eu à réfléchir sur les arrangements institutionnels et les partenariats de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé au niveau des pays.

a) - La problématique de coordination du Plan d'action

Mais dans l'immédiat, il s'agissait de voir comment la Conférence Panafricaine Coopérative, dans son état organisationnel actuel, pourrait faire face aux exigences d'une coordination régionale du processus d'implication des Etats et du suivi des actions qui seront développées par chacun d'eux.

Dans cet esprit, le groupe a d'abord fait les constats ci-après :

a) La Conférence Panafricaine Coopérative, en tant que cadre de concertation au niveau régional, ne dispose pas d'organe exécutif regroupé, outre l'administration de l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC) de Cotonou :

b) Ensuite, le Conseil d'Administration est très éclaté et les membres sont dispersés à travers les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et par conséquent, est inopérant pour des décisions d'urgence et quotidiennes. En plus, les moyens financiers ne permettent pas aux membres de se retrouver facilement, encore moins assez souvent, lorsque les circonstances l'exigeraient.

c) L'ISPEC qui aurait dû servir de secrétariat permanent est non seulement en crise de ressources humaines, mais se trouve être dans un processus de restructuration et donc, suffisamment surchargé pour pouvoir assurer avec efficacité les charges de la coordination du Plan d'action de Yaoundé.

Compte tenu de ce qui précède, il est apparu nécessaire d'envisager un organe de coordination qui soit suffisamment souple et doté des moyens de communication modernes. Pour ce faire, un certain nombre de paramètres ont été identifiés pouvant aider à faire un bon choix. Il s'agit, entre autres de:

- privilégier une personne opérant au sein d'une structure déjà établie et pouvant offrir la logistique nécessaire au fonctionnement efficace de la coordination ;
- impliquer une ressource humaine issue des sciences coopératives, en l'occurrence un diplômé de l'ISPEC, et très familiarisée avec le mouvement coopératif et l'esprit du Plan d'action décennal de Yaoundé ;
- s'assurer que la coordination puisse bénéficier de l'appui ou du parrainage des autorités politiques dans le but de lui faciliter la tâche ;

Au regard de ces considérations, il a été suggéré que la coordination soit établie au Cameroun, moins en raison de la présence de la Présidente de la Conférence Panafricaine Coopérative, que pour les raisons suivantes :

- le Coordonnateur pourra s'appuyer sur l'aide du Gouvernement camerounais, parrain stratégique, jusqu'à date, du Plan d'action de Yaoundé ;
- il pourra également bénéficier de l'aide du Bureau sous-régional de l'OIT qui, non seulement comporte en son sein le spécialiste principal des coopératives du BIT, mais aussi, a déjà tant fait pour la tenue de la Conférence Panafricaine Coopérative de 2000 et de l'atelier de Dakar ;
- enfin, par rapport à l'ensemble des pays membres ou participant à la Conférence Panafricaine Coopérative, le Cameroun est situé au centre des sous régions concernées.

Il est entendu que le cahier des charges du coordonnateur sera défini par le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative, en concertation avec le projet INPACOOOP. Toutefois, sa mission sera de mener des actions concrètes et techniques, d'une part avec les directions en charge de l'action coopérative et, d'autre part, en concertation avec les autres représentations régionales de l'ISPEC déjà existantes. Il entretiendra également des relations suivies avec tous les partenaires en appui à la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé.

Pour une question d'efficacité et de continuité, le poste de coordonnateur sera permanent. Ses services seront rémunérés selon les prestations réellement fournies et sur base d'un contrat en bonne et due forme établi avec le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative.

b) - Le partenariat actif du Plan d'action de Yaoundé

En ce qui concerne le partenariat d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé, le groupe a procédé à l'identification des potentialités, tant aux niveaux national qu'international.

- ♦ Au niveau national :
 - les directions en charge de l'action coopérative
 - les organisations faitières ou de base des coopératives ;
 - les prestataires de services (cabinets privés, ONGs, projets, etc.) d'appui au mouvement coopératif.

- ♦ Au niveau international :
 - l'ACDI, le CCA, le BIT, l'ACI-Brao, la SOCODEVI et DID qui font partie des partenaires les plus fiables n'ayant jamais remis en cause la pertinence du mouvement coopératif africain.
 - d'autres partenaires potentiels sont prêts à s'ajoinde à la nouvelle dynamique créée par le Plan d'action de Yaoundé, à savoir : le FIDA, la GTZ, la DSE, la CDG, l'AFD, l'Union Européenne, le NORAD, le CIDA, etc.

Tous ces partenariats doivent être exploités dans le but d'assurer la vulgarisation, le plaidoyer, autant que de l'appui financier et technique à la mise en œuvre du Plan d'action décennal de Yaoundé.

c) - Les conditions d'efficacité

La Conférence Panafricaine Coopérative, premier bénéficiaire des différents appuis, notamment dans le cadre du projet INPACCOP, doit être capable d'assumer les rôles et responsabilités qui seront les siens dans le projet. Pour cela, elle est appelée à faire son autocritique à travers son Conseil d'administration qui doit développer un mécanisme d'inter-échange lui garantissant un contact permanent de ses membres. Dès lors, il est nécessaire, voire obligatoire pour tous les membres du Conseil d'Administration d'avoir une boîte électronique, outil de communication fiable et moins coûteux.

Par ailleurs, au regard des difficultés financières récurrentes, il y a nécessité à mettre en place un mécanisme proactif devant permettre au Conseil d'Administration de profiter de toutes les opportunités qui s'offrent à lui pour tenir ses réunions statutaires ou extraordinaires.

Les relations de travail entre le Conseil d'Administration et l'ISPEC doivent être plus efficaces et permanentes afin de bénéficier davantage de l'appui et de la confiance des partenaires, notamment de l'ACDI et du BIT.

La création d'une plate forme de collaboration s'avère indispensable entre la Conférence Panafricaine Coopérative, l'ISPEC, le BIT et l'Agence de mise en œuvre du projet INPACOOP pour instaurer des échanges plus réguliers,

surtout avant chaque activité d'évaluation programmée. Il y a également lieu de ne pas perdre de vue les exigences formulées par l'ACDI, notamment celles relatives aux contributions effectives des pays au niveau du Plan d'action de Yaoundé, de l'ISPEC et de la Conférence Panafricaine Coopérative.

Dans le cadre de cette coopération multilatérale, il a été suggéré que les éléments nouveaux issus de l'atelier de Dakar soient intégrés au plan de mise en œuvre du projet d'appui en cours d'élaboration par l'ISPEC avant la rencontre du comité conjoint ACDI, CPC/ISPEC, d'une part, et qu'il soit également soumis à son Conseil Scientifique International pour bénéficier de l'apport de ses membres, d'autre part.

Au-delà du consensus établi, certains points ont fait l'objet d'interrogations, à savoir :

- les problèmes de communication qui pourraient paralyser le fonctionnement de la coordination ;
- le rayonnement du projet dans les différents pays africains francophones, lusophones et anglophones intéressés par le Plan d'action de Yaoundé, dans la mesure où le projet INPACOOOP ne touche que les pays membres de la CPC .

IV – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux de la plénière, les participants à cet atelier régional ont dégagé quelques conclusions fortes et adopté une résolution et une recommandation dite spéciale visant à garantir une implication plus prononcée des pays intéressés par le Plan d'action de Yaoundé.

4.1 Principales conclusions de l'atelier

Les principales conclusions auxquelles ont abouti les débats peuvent être résumées comme suit :

⇒ Il y a une parfaite convergence des objectifs fondamentaux du Plan d'action décennal de Yaoundé d'avec les orientations stratégiques de développement endogène prônées par le NEPAD.

⇒ A cet effet, le Plan d'action de Yaoundé devrait être considéré comme une traduction concrète du NEPAD au niveau des populations à la base, alors que jusqu'ici, les débats sur ce nouveau partenariat sont plutôt lointains du commun des mortels africains.

⇒ Il y a eu une volonté réelle des Chefs d'Etat africains de soutenir l'initiative des coopérateurs à la base, à l'image du Président Paul BIYA qui assure le parrainage politique et stratégique du Plan d'action de Yaoundé et du Président Abdoulaye WADE qui a accepté d'œuvrer à l'intégration dudit Plan d'action dans les stratégies opérationnelles du NEPAD.

⇒ **L'avènement de la Recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives offre une nouvelle légitimité à l'action coopérative et devrait, d'une part, encourager la communauté internationale à modifier sa perception assez négative du phénomène coopératif en Afrique, et d'autre part, amener les gouvernements africains à créer un environnement propice au développement des entreprises coopératives en tant qu'acteurs collectifs du secteur privé pour la création d'emplois et de revenus durables pour les pauvres.**

⇒ **Le rôle remarquable déployé jusqu'ici par le Bureau International du Travail pour engager un certain nombre de pays africains, membres ou non de la Conférence Panafricaine Coopérative, dans la logique opératoire du Plan d'action de Yaoundé dont notamment : le Burundi, le Cameroun, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Tchad, l'Érythrée et la Guinée-Bissau.**

⇒ **Étant donné la contribution effective des coopératives à la lutte contre la pauvreté, à l'instar des mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit en Afrique, le Système des Nations Unies devrait apporter tout son appui à la promotion de l'entrepreneuriat coopératif dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.**

⇒ **La nécessité, pour la Conférence Panafricaine Coopérative, de renforcer ses propres capacités à mobiliser le maximum possible de pays dans la dynamique du Plan d'action de Yaoundé et cela, avec la collaboration technique et financière de ses partenaires habituels et potentiels.**

⇒ **Enfin, le rôle proactif et pionnier de l'Agence Canadienne de Développement International que les Africains considèrent comme un signe précurseur de la mobilisation de la communauté internationale à soutenir l'idéal coopératif dans les stratégies de mise en oeuvre du NEPAD dont le Plan d'action de Yaoundé apparaît aujourd'hui comme l'un des piliers.**

4.2. Les résolutions et recommandations

Au terme des travaux, marqués par des échanges francs et fructueux, les participants ont adopté une résolution d'engagement à l'action et une recommandation spéciale de portée générale sur l'engagement de la communauté internationale à reconnaître et soutenir le rôle des entreprises coopératives dans la création d'emplois et de revenus durables en milieux défavorisés.

4.2.1. La résolution relative à l'engagement des participants

Nous, participants à l'atelier régional sur la création d'emplois et de revenus durables par l'entrepreneuriat coopératif, tenu à Dakar du 14 au 16 janvier 2003,

- Considérant la place et le rôle du mouvement coopératif dans la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois dans tous les secteurs de la vie économique en Afrique ;

- Considérant l'adoption, le 27 juillet 2000 à Yaoundé par la Conférence Panafricaine Coopérative en sa 13^{ème} session, du «Plan décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique» ;
- Considérant l'engagement ferme de l'Agence Canadienne de Développement International d'apporter son appui à la mise en œuvre du Plan d'Action décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique ;
- Considérant le rôle prépondérant que devront jouer la Conférence Panafricaine Coopérative, les Etats africains, l'ISPEC et la Société Civile dans la mise en œuvre de ce plan d'action décennal ;
- Prenant en compte l'appui inextimable du Bureau International du Travail dans le processus d'élaboration, d'adoption et certainement de la mise en œuvre du Plan d'action décennal ;
- Convaincus de la nécessité des actions vigoureuses à mener au niveau de chacun des Etats concernés pour l'émergence d'entreprises coopératives viables susceptibles de contribuer à la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois ;

Nous engageons à :

- rendre compte à nos différentes hiérarchies, des conclusions du présent atelier pour une large diffusion du plan minimum d'engagement de Dakar pour la mise en œuvre effective du Plan d'action décennal de Yaoundé auprès des Etats, des entreprises coopératives et de la Société Civile par les voies les plus appropriées ;
- susciter dans nos pays respectifs et selon l'état d'avancement du processus d'appropriation du Plan d'action de Yaoundé, la création de cadres de concertation pour la mise en œuvre, dans les meilleurs délais possibles, de ce plan d'action décennal ;
- oeuvrer à l'exécution, au suivi et au compte rendu dans les délais prescrits, du plan minimum d'engagement de Dakar auquel nous avons souscrit à l'unanimité.

Appelons le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative à mettre en place, dans les plus brefs délais, la coordination régionale du Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique.

Fait à Dakar, le 16 Janvier 2003

Les participants.

4.2.2.

RECOMMANDATION SPECIALE

Au terme des travaux de l'atelier régional sur «la création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif», organisé du 14 au 16 janvier 2003 à Dakar (République du Sénégal), en collaboration avec la Conférence Panafricaine Coopérative, le Bureau International du Travail et le Gouvernement du Sénégal, et ayant réuni des responsables de haut niveau des structures en charge de l'action coopérative venus du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, de la Guinée, de Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo,

LES PARTICIPANTS

- **Après avoir analysé et débattu de l'esprit, des objectifs, des stratégies et du contenu du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD),**
- **Tenant compte de la Recommandation 193 de l'Organisation Internationale du Travail sur la promotion des coopératives, d'une part, et des Directives des Nations Unies pour la création d'un environnement propice à la promotion des coopératives, d'autre part,**
- **Considérant les objectifs fondamentaux et les composantes programmatiques du «Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique», adopté par les Ministres en charge de l'action coopérative en juillet 2000, à Yaoundé,**
- **Considérant les tendances à la paupérisation de plus en plus croissante des populations, tant des zones urbaines que rurales, dans la plupart des pays africains,**
- **Au regard des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies,**
- **Prenant acte, avec la plus grande satisfaction, de la disponibilité de l'Agence Canadienne de Développement International d'accompagner les pays de la Conférence Panafricaine Coopérative dans la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé,**

1. CONVIENNENT, à l'unanimité, de la convergence parfaite entre les objectifs fondamentaux du Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la

pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique et les orientations stratégiques du NEPAD.

2. **REAFFIRMEMENT** leur conviction que, de par ses principes et ses modes opératoires, les entreprises coopératives et mutualistes constituent un puissant vecteur du Travail Décemment et donc, de la lutte efficace contre la pauvreté.

3. **RECOMMANDENT**, en conséquence, de faire du Plan d'action de Yaoundé, la stratégie opérationnelle du NEPAD au niveau des populations à la base.

4. **FELICITENT CHALEUREUSEMENT**, d'une part, Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, pour son parrainage actif du Plan d'action de Yaoundé et de toutes les actions de plaidoyer réalisées à date, et, d'autre part, Son Excellence, Monsieur Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, pour le rôle clé qu'il joue dans la dynamique du NEPAD.

5. **DEMANDENT SOLLENNELLEMENT** à leurs Excellences, Messieurs les Présidents Paul BIYA et Abdoulaye WADE d'œuvrer personnellement, en collaboration avec le Secrétaire Général des Nations unies et le Directeur Général du Bureau International du Travail, pour la tenue, avant la fin de l'année 2003, d'une conférence des Ministres en charge de l'Emploi et du développement coopératif, à l'effet de définir des stratégies opérationnelles de promotion de l'entrepreneuriat coopératif à grande échelle, dans le cadre de la mise en œuvre concrète des objectifs de développement du NEPAD et de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies à travers les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

6. **ENCOURAGENT** l'Agence Canadienne de Développement International à poursuivre et à renforcer son appui au mouvement coopératif africain, tout en souhaitant que d'autres partenaires au développement se joignent aux pays africains pour la traduction dans les faits du Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique.

Fait, à Dakar, le 16 janvier 2003

ANNEXES

Annexe 1a

Allocution introductive de la Présidente du Conseil d'Administration
De la Conférence Panafricaine Coopérative
Mme AYOLO Suzanne

Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
Monsieur le Représentant du Bureau International du Travail,
Monsieur le Représentant de l'Agence Canadienne de Développement International,
Messieurs, les Membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs, les responsables nationaux de l'action coopérative,
Mesdames et Messieurs, les invités.

Prenant la parole, en cette double occasion de notre première rencontre régionale et du début d'une nouvelle année, permettez-moi, avant toute chose, d'adresser à vous tous, mes vœux les plus chaleureux de Bonne et Heureuse Année, auxquels j'associe mes souhaits de bienvenue à tous les invités des divers pays ici représentés.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier se tient à un moment critique de notre Continent, mais aussi à une époque pleine d'opportunités pour la Conférence Panafricaine Coopérative. En effet, en adoptant, le 27 juillet 2000 à Yaoundé, le «Plan d'action décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique», les représentants d'une quinzaine de pays membres ou invités de la Conférence Panafricaine Coopérative, nourrissaient de grands espoirs de voir les populations les plus pauvres de notre Continent trouver enfin les conditions idéales d'auto-promotion. Malheureusement, force a été de constater que sur plusieurs fronts, les efforts ont été plutôt consacrés à la gestion de conflits fratricides et assez meurtriers, lesquels ont causé, au-delà des pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays respectifs. Pourtant, dans cette mouvance plus ou moins chaotique, il est heureux de constater que l'Afrique se mobilise davantage vers la recherche de stratégies alternatives de sortie de crise et mieux, de nouvelles voies de développement économique et social plus solidaires. Tel est l'avènement du Nouveau Partenariat pour le Développement de

l'Afrique, pour lequel la République du Sénégal, par la personne de son Chef de l'Etat, a eu une part de contribution capitale.

C'est dans cette lueur d'espoir que nous souhaiterions qu'une nouvelle lecture plus dynamique soit faite du Plan d'action de Yaoundé dont, comme vous le savez bien, les principaux objectifs sont de :

- contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat coopératif comme l'une des stratégies fiables pour la création des entreprises associées viables, permettant aux populations les plus vulnérables de lutter efficacement contre la pauvreté ;
- contribuer à la création d'un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat de groupe et de l'initiative privé en Afrique ;
- développer les ressources humaines capables d'induire une dynamique d'auto-développement par la création d'emplois durables.

Avec le Plan d'action de Yaoundé, l'espoir et l'espérance des Africains étaient si grands que la Conférence Panafricaine Coopérative en a sollicité le parrainage politique d'un Chef d'Etat, en l'occurrence le Président de la République du Cameroun, Son Excellence, Monsieur Paul BIYA. Car, et il est important de le rappeler, les objectifs du Plan d'action de Yaoundé, découlent des résolutions du Sommet sur le Développement Social de Copenhague, aussi bien que de celles du Sommet économique de Libreville, en Janvier 2000. Par la suite, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, ont conforté la vision des coopérateurs africains.

Vous comprendrez ainsi, Mesdames et Messieurs, pourquoi le Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative s'efforce de maintenir le focus sur ce document d'orientation stratégique, chaque fois que l'occasion lui en donne les moyens.

Et c'est le lieu ici de rappeler l'appui inestimable du Bureau International du Travail et du Gouvernement du Cameroun pour le plaidoyer qui a été fait dudit Plan d'action.

En effet, le Conseil d'Administration organisa, en octobre 2000, un atelier technique d'opérationnalisation du Plan qui permit au Gouvernement camerounais d'assurer

la traduction en anglais du document. Par la suite, le Cameroun assura le plaidoyer du Plan d'action auprès de la Conférence Internationale du Travail en 2001 à Genève et lors de la Réunion des Ministres du Travail de l'Union Africaine, en avril 2002 à Ouagadougou, consacrée à la lutte contre la pauvreté par la promotion de l'emploi.

Pour sa part, le Bureau International du Travail, dans le cadre de ses activités de coopération technique, a appuyé certains pays à traduire dans les faits, les orientations du Plan d'action, par la formulation participative de politique et de stratégies de développement coopératif. Il s'agit notamment du Rwanda, du Burundi, du Tchad, du Cameroun, pour ne citer que ceux-là.

Au moment où nous tenons cette rencontre, je suis particulièrement heureuse d'annoncer que l'Agence Canadienne de Développement International s'est engagée à associer ses efforts à ceux des autres partenaires, pour apporter un appui conséquent à la mise en œuvre du Plan d'action décennal de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif dans les pays qui le souhaitent. Déjà, des missions exploratoires, dont la dernière en date est celle du mois d'octobre 2002 auprès de l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative et du Conseil d'administration, à Cotonou et à Yaoundé.

Toutes ces opportunités qui s'offrent, nécessitent qu'un regard intégrateur soit porté sur les synergies éventuelles entre les objectifs du Plan d'action de Yaoundé et les orientations définies dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. C'est au demeurant, le but que le Conseil d'Administration assigne au présent atelier au cours duquel, les responsables nationaux en charge de l'action coopérative, tenteront, d'une part, de mettre en cohérence les objectifs du Plan d'action avec ceux du NEPAD, à la lumière de la nouvelle recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives, et, d'autre part, de définir les stratégies les plus appropriées pour la mise en œuvre, à grande échelle, de ce Plan d'action dans les pays concernés. C'est donc tout dire de l'importance que révèle la présente rencontre.

Monsieur le Ministre,

Je voudrais, devant des perspectives aussi heureuses, vous prier de bien vouloir transmettre à son Excellence, Monsieur le Président Abdoulaye Wade qui a accepté,

non seulement que le Sénégal accueille le présent atelier, mais aussi, d'apporter son appui personnel au processus d'intégration du Plan d'action de Yaoundé dans le cadre stratégique du NEPAD. A titre illustratif de cette volonté, le Président Wade nous a assuré, dans l'une de ses correspondances au Conseil d'Administration, d'instruire les Ministres concernés de son Gouvernement pour la définition d'une stratégie nationale de développement de l'action coopérative dans le cadre du NEPAD.

Je saisis, une fois de plus, l'occasion qui m'est ainsi offerte, pour adresser les remerciements appuyés du Conseil d'administration à son Excellence, le Président Paul BIYA de la République du Cameroun, pour toutes les actions de plaidoyer du Plan d'action assurées par les membres de son Gouvernement.

Nos remerciements renouvelés au Bureau International du Travail qui a su toujours être aux côtés de la Conférence Panafricaine Coopérative dans le processus de réforme des politiques et législations coopératives dans les pays africains et qui, une fois de plus, vient de rendre possible la tenue effective de cette rencontre.

Je ne saurai terminer mes propos sans adresser également les remerciements de tous les coopérateurs africains à l'Agence Canadienne de Développement International qui, depuis bientôt trois décennies, n'a cessé de soutenir l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative de Cotonou, et de manière plus générale, le mouvement coopératif africain depuis le déploiement de sa coopération avec l'Afrique.

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture, toute notre gratitude pour avoir accepté de se faire représenter à nos travaux. C'est là le signe de l'engagement du Gouvernement sénégalais à soutenir le renouveau coopératif prôné par le Plan d'action de Yaoundé. Il reste à souhaiter que le Sénégal redevienne l'acteur principal de la Conférence Panafricaine Coopérative, comme il l'avait été il y a de cela une quinzaine d'années.

A vous, Mesdames et Messieurs les responsables de l'action coopérative, il ne tient qu'à nous tous de tirer profit de cette occasion idéale pour des propositions d'actions concrètes qui permettent à nos partenaires au développement de nous apporter l'appui technique et financier souhaité. D'ores et déjà, le Conseil d'Administration, pour sa part, saisira l'opportunité de procéder à un diagnostic profond des problèmes qui risquent de freiner l'élan ainsi pris.

Dans l'espoir de répondre aux attentes des coopérateurs et coopératrices africains, je vous invite à l'action et à des recommandations pertinentes et réalistes.

Je vous remercie.

Annexe 1b

ALLOCUTION
du Directeur du Bureau Sous-Régional de l'OIT pour les pays du Sahel,
Monsieur Paraiso Mucharaf.

- Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
- Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Services,
- Mesdames et les messieurs les Représentants des organisations coopératives, mutualistes et de la société civile,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopératives,
- Mesdames et Messieurs les Délégués des Gouvernements,
- Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit d'abord permis de transmettre au Gouvernement de la République du Sénégal, les chaleureuses félicitations et les encouragements du Directeur Général du Bureau International du Travail, Monsieur Juan SOMAVIA, auxquels je joins ceux de la Directrice du Bureau Régional de l'Organisation Internationale du Travail pour l'Afrique, Madame Régina AMADI-NJOKU, pour tous les efforts déployés au service des populations les plus pauvres, non seulement au Sénégal, mais de l'Afrique des profondeurs, et qui ont abouti à l'initiative d'un Nouveau Partenariat pour le Développement d'une Afrique proactive qui gagne.

J'éprouve le même plaisir à souhaiter la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative et aux représentants des structures nationales de l'action coopérative des pays invités. Merci aussi à tous ceux qui, notamment de la coopération internationale, ont bien voulu accepter de consacrer quelques instants de leur précieux temps, à cette cérémonie d'ouverture de l'atelier régional sur un thème qui nous est cher au BIT, à savoir, «la création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique». Oui, la création d'emplois durables est aujourd'hui le souci majeur partagé par tous les Gouvernements et les Organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que par tous les acteurs de la société civile. La légitimité de cette revendication universelle

est telle que le Directeur Général du Bureau International du Travail, a proposé de baser l'opérationnalisation de la mission de l'Organisation Internationale du Travail sur la notion fédératrice du «Travail décent » qui implique la réalisation de quatre objectifs stratégiques à savoir la nécessité:

- de promouvoir, par tous les moyens légaux, les droits fondamentaux du travail qui sont aussi constitutifs des droits humains élémentaires,
- de permettre à chaque femme et à chaque homme d'accéder à un emploi qui lui procure des revenus durables,
- d'assurer la sécurité économique et sociale des travailleurs par un système performant de protection sociale,
- de garantir un climat de dialogue social permanent entre les gouvernants, les employeurs et les travailleurs.

Excellence, Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs.

Comme vous pouvez le constater, la présente rencontre révèle donc une importance capitale en ce moment où tous les pays sont préoccupés par la recherche de voies alternatives de solutions efficaces contre la pauvreté. Dans cette optique, la formule coopérative qui, historiquement a servi de point de départ de la lutte contre la paupérisation des classes ouvrières, peut aujourd'hui encore constituer un outil privilégié pour les pays pauvres dans leur stratégie de réduction de la pauvreté.

Déjà sur le plan africain, il y a lieu de noter la résurgence de la mystique coopérative qui tend à démentir les pronostics les plus pessimistes sur la possibilité de promouvoir en Afrique, de vraies coopératives qui soient économiquement rentables et utiles pour les populations défavorisées. Ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le renouveau coopératif africain a pris racine avec le développement des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit, particulièrement dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Et l'on a pu constater que l'émergence de ces systèmes de financement décentralisé est consécutive à la crise économique et financière aiguë des années 80 à 90. Du reste, dans le même contexte et hormis les coopératives financières, d'autres couches socio-professionnelles durement affectées se sont tournées vers la formule coopérative et associative pour chercher des solutions, fussent-elles provisoires, à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. C'est ainsi qu'au Bénin, les diplômés de la profession médicale, avec l'appui de l'Etat, ont réussi à promouvoir plus d'une dizaine de cliniques coopératives de santé qui offrent en ce moment, quelques 200 emplois permanents à des médecins, infirmiers

et infirmières, des sages-femmes, des laborantins, etc. Au-delà d'aider à résoudre de manière définitive les problèmes d'emploi pour ces jeunes professionnels spécialisés, les cliniques coopératives de santé participent également à accroître et à améliorer l'offre des services de santé à des coûts très modestes. Dans le même ordre d'idées, la promotion de mutuelles de micro-assurance de santé dans les pays comme le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, pour ne citer que ceux-là, permet aux populations les plus pauvres des zones rurales et péri-urbaines de bénéficier d'un minimum de couverture sociale qu'aucun système officiel de sécurité sociale n'a su ou pu le faire, en Afrique. Nous pourrions aussi évoquer le cas des coopératives d'habitat au Sénégal qui, toujours dans le contexte de la crise économique, ont permis aux jeunes fonctionnaires d'accéder à des propriétés immobilières à bas prix. Et ainsi de suite, la liste aurait pu s'allonger avec les coopératives de consommation au Cap-Vert et une multitude de groupements d'initiative commune de production et de commercialisation de produits agricoles au Cameroun, qui ont permis la naissance de petits entrepreneurs en milieux défavorisés.

La principale leçon à tirer de ces diverses expériences est que la formule coopérative peut servir de tremplin à la lutte contre la pauvreté. C'est aussi la conviction de la Conférence Panafricaine Coopérative qui regroupe près d'une quinzaine de pays francophones au sud du Sahara, qui a décidé, en juillet 2000 à Yaoundé, de faire de l'entrepreneuriat coopératif, le fer de lance de la lutte contre la pauvreté dans les pays concernés. Le BIT, pour sa part, soutient cette initiative dont les objectifs fondamentaux sont de:

- contribuer à créer un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat de groupe et de l'initiative privée en Afrique,
- contribuer à promouvoir l'entrepreneurship coopératif comme l'une des stratégies fiables pour la création d'entreprises associées viables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté,
- développer les ressources humaines capables d'induire une dynamique d'auto-promotion par la création d'emplois durables.

Par cet acte, les pays concernés, non seulement confirment le rôle irremplaçable de la coopération en situation de crise, mais aussi, indiquent que la lutte contre la pauvreté nécessite une stratégie concertée au niveau régional.

Il faut donc se réjouir qu'au moment où la communauté internationale s'est dotée, d'une part, d'une nouvelle recommandation plus universelle sur la promotion des coopératives et, d'autre part, d'une vision partagée sur un type nouveau de partenariat pour le développement de l'Afrique, la présente rencontre se fixe pour objectif de définir les bases concrètes de mise en œuvre de ce Plan. Plus encore, le BIT, qui a accompagné pendant des décennies les pays africains dans la relance d'un mouvement coopératif plus autonome et économiquement viable, est surtout heureux de constater que les partenaires au développement, à l'instar de l'Agence Canadienne pour le Développement International, se soient engagés à soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action qui de plus en plus, s'intègre dans la stratégie de développement endogène du NEPAD.

En espérant que des travaux sortiront des orientations plus concrètes et réalistes, je voudrais souhaiter plein succès à l'atelier et vous rassurer de la disponibilité du BIT à accompagner, dans la mesure de ses moyens, les efforts des pays en vue de la promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat coopératif.

Je vous remercie

Annexe 1c

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ATELIER
DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
Prononcé par M. Oumar TOP, Directeur de Cabinet

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations Internationales,
- Madame la Présidente de la Conférence Panafricaine Coopérative,
- Monsieur le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT,
- Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la Conférence Panafricaine Coopérative,
- Mesdames et messieurs les représentants des Gouvernements,
- Mesdames et Messieurs les invités,

Permettez-moi d'abord de m'acquitter d'un devoir et de sacrifier à une tradition.

Le devoir est celui de vous présenter les regrets de Monsieur Habib SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage empêché, qui m'a chargé de le représenter pour présider la cérémonie officielle d'ouverture de cet important atelier sur la « création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique ».

La tradition voudrait qu'en ce début d'année 2003, je saisisse cette opportunité qui m'est offerte pour vous souhaiter, à tous, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Puisse le Tout-Puissant, dans sa grande mansuétude et sa grande miséricorde, nous accorder une longue vie pleine de santé, et la possibilité de nous retrouver dans plusieurs dizaines d'années, pour apprécier ensemble et avec satisfaction, l'impact positif des travaux que nous débutons aujourd'hui.

A tous nos hôtes étrangers, je souhaite aussi la chaleureuse bienvenue et espère qu'en dépit de la brièveté de leur séjour, ils auront le temps d'apprécier la TERANGA sénégalaise.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais entamer mon propos, en remerciant la Conférence Panafricaine Coopérative ainsi que ses partenaires, je devrais dire nos partenaires, en l'occurrence le Bureau international du Travail (BIT) et la Coordination du NEPAD, pour le choix porté sur le Sénégal pour abriter cet événement.

En effet, organiser un atelier régional sur le thème de la création d'emplois durables dans notre capitale, revêt pour nous une triple signification.

Elle nous conforte dans notre option pour le partenariat comme vecteur du développement de notre pays et par suite de toute l'Afrique.

Vous n'êtes certainement pas sans ignorer l'initiative hardie qu'est le Plan OMEGA du Président WADE, initiative qui a été par la suite consolidée avec d'autres plans pour constituer ce qu'il est convenu d'appeler « la Nouvelle Initiative pour le Développement de l'Afrique » (NEPAD).

Madame la Présidente,

Je voudrais vous dire également que votre atelier s'inscrit en droite ligne dans nos stratégies pour satisfaire la demande sociale.

Il vient en quelque sorte corroborer la pertinence de l'initiative que le Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye WADE a faite à la Nation sénégalaise lors de son investiture. Je cite : « *il faut travailler, beaucoup travailler, toujours travailler, encore travailler* ».

En lançant ces paroles porteuses d'espoir de tout un peuple, le Président WADE s'était auparavant engagé, comme vous, dans la rude et longue bataille pour le plein emploi.

Il est par conséquent loisible d'espérer que cette convergence de vos initiatives respectives, de par la synergie plurielle qu'elle crée, bénéficiera de la mansuétude divine et débouchera sans nul doute sur beaucoup d'emplois notamment pour les jeunes, pour les femmes et pour les handicapés de la sous-région.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez choisi l'entrepreneuriat coopératif pour participer à la création d'emplois. Je pense qu'il s'agit là d'une option pertinente et porteuse. Les statistiques du BIT l'attestent en indiquant que 41% des populations africaines, profitent directement ou indirectement des organisations coopératives mutualistes d'épargne et de crédit, qui participent de manière significative à la lutte contre le chômage et la pauvreté. Plus particulièrement, dans l'espace UEMOA, elles brassent près de 80 milliards de FCFA pour contribuer au développement des Nations.

C'est pourquoi je saisis l'occasion pour remercier, féliciter et encourager tous les partenaires qui oeuvrent à l'impulsion de ce nouveau coopératif, notamment le Bureau régional de l'Alliance Coopérative Internationale, le BIT et la Conférence Panafricaine Coopérative.

Quant à vous, Chers participants,

Je voudrais, avant de vous livrer au plaisir de vos exaltants travaux, appeler votre attention sur quelques points importants pour nous, Sénégalais.

Il s'agit d'abord d'éviter ce qu'il est convenu d'appeler « la pire forme de travail des enfants ». Je vous invite à en tenir compte car notre pays a souscrit à cette initiative mondiale.

Il s'agit ensuite d'insister sur la durabilité des emplois susceptibles d'être créés à travers la stratégie que vous allez mettre en place.

En effet, dans un environnement compétitif et en mondialisation galopante, la durabilité de l'emploi suppose une formation de base, un appui financier, une organisation et un renforcement de capacité des porteurs d'initiatives.

Elle suppose aussi un environnement politique, institutionnel, juridique, administratif et technique approprié, c'est-à-dire toutes choses qui sont précaires dans nos pays et fondent la vulnérabilité de notre développement.

Le troisième point que je voudrais partager avec vous, est relatif aux femmes. Elles représentent au moins la moitié de nos populations et souffrent le plus du manque d'emploi. Pourtant, cette situation ne relève ni d'un manque d'esprit d'entreprise en coopération, ni d'une mauvaise propension à rembourser leurs crédits.

Les femmes des zones rurales ont même des dispositions particulières à entreprendre ensemble pour transformer les productions agricoles, halieutiques et forestières.

Qu'il vous plaise donc de leur accorder une attention galante dans vos travaux. Leurs actions sont porteuses d'impact certain.

S'agissant enfin des jeunes qui constituent la grande majorité de nos populations, l'épineuse question de leur emploi reste et restera encore la préoccupation majeure de tous les gouvernements africains, mais aussi de bons nombres de pays d'Europe et d'Amérique en prise avec l'immigration.

Comme vous le voyez, chers participants, les défis pour créer des emplois durables sont multiples et il faut les relever.

Le partenariat pluriel qui vous réunit pour réfléchir et agir en synergie est sûrement la voie à suivre.

Sachez tout simplement qu'il participe de la restauration de notre dignité. Je n'en dirai pas plus.

Il est temps de conclure pour ne pas affecter le pragmatisme que vous avez voulu donner à vos réflexions en choisissant de les développer dans le cadre d'un atelier.

Je dirai juste que cette approche pragmatique nous reconforte et nous amène à espérer fort bien, que vos travaux déboucheront sur des résultats concrets dont l'impact sera à la hauteur de l'impatience et de l'inquiétude des nombreux actifs qui, aujourd'hui, souffrent de non emploi.

C'est sur cette note d'espoir que, au nom de son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République, du Premier Ministre et de l'ensemble du Gouvernement, je déclare ouvert l'atelier régional sur la création d'emplois durables par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 2

Programme de travail

Dimanche, 12 et lundi, 13 janvier 2003

- Arrivée des participants et installation à l'Hôtel AL AFIFA
- Enregistrement des participants

Mardi, 14 janvier 2003

- 09h00 – 10h30 : Cérémonies officielles d'ouverture de l'atelier
- Mot introductif de la Présidente de la Conférence Panafricaine Coopérative
 - Discours du Représentant du BIT
 - Discours d'ouverture par le Ministre de l'Agriculture
- 10h30 – 11h00 : Pause-détente
- 11h00 – 11h30 : - Organisation des travaux
- Présentation des objectifs et recueil des attentes
- 11h30 – 12h30 : Le NEPAD : objectifs, axes stratégiques et engagement des pays africains pour un développement endogène auto-entretenu (par Omar Seck, NEPAD Sénégal).
- 12h30 – 13h30 : Présentation de la Recommandation 193 de l'OIT et les nouvelles exigences du développement coopératif à travers le monde (par Kamdem Emmanuel, Service COOP, Genève).
- 14h30 – 16h00 : Présentation du Plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique : exigences et espérances (CPC et EMAC).

Mercredi, 15 janvier 2003

- 09h00 – 10h30 : - Processus de formulation participative de politique coopérative dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (par l'EMAC).
- 10h30 – 11h00 : Pause-détente
- 11h00 – 13h00 : Travaux de groupes (sur base de termes de référence).
- 13h00 – 14h30 : Pause-déjeuner
- 14h30 – 17h00 : Travaux de groupes (suite).

Jeudi, 16 janvier 2003

- 09h00 – 10h30 : Plénière
- 10h30 – 11h00 : Pause-détente
- 11h00 – 12h30 : Plénière (suite)
- 12h30 – 14h00 : Pause-déjeuner
- 15h00 – 16h30 : Adoption des conclusions et recommandations, suivie de la clôture de l'atelier.

F I N

Annexe 3a

Termes de référence des travaux de groupes

Thème 1: Les actions prioritaires de mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé.

Objet du travail de groupe.

Dans le cadre du contrat de collaboration entre l'ACDI d'une part et la Conférence Panafricaine Coopérative et l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative d'autre part, il est prévu un programme d'appui, sur financement de l'ACDI, pour entre autres, la mise en œuvre du plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif en Afrique dit « Plan d'action de Yaoundé ». La mise en route de ce programme d'appui implique que la Conférence Panafricaine Coopérative produise un Plan de mise en œuvre dudit plan d'action pour les 15 mois à venir. La mission du groupe consistera donc à identifier, hiérarchiser et planifier les actions prioritaires à réaliser au niveau des Etats dans le but de la mise en œuvre effective du Plan d'action de Yaoundé.

Quelques questions d'orientation

- Comment engager les Etats en tant que parties prenantes effectives du Plan d'action de Yaoundé. ?
- Quelle(s) stratégie(s) pour assurer la vulgarisation et l'appropriation du Plan d'action de Yaoundé par les leaders de décision aux niveaux de l'Etat, de l'administration courante, du mouvement coopératif et associatif, des organisations de la société civile, etc. ?
- Quels sont les acteurs-clés du processus de marketing social du plan d'action et quels rôles concrets et effectifs pourront-ils jouer ?
- Comment assurer le continuum des différentes étapes de la mise en œuvre du Plan d'action et du suivi/évaluation des actions à mener ?
- Quels sont les moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires pour soutenir le processus de mise en œuvre du plan d'action ?
- Quelles sont les contraintes objectives prévisibles d'implication et de mobilisation des Etats dans la dynamique du Plan d'action et, au besoin, quelles propositions pour les lever ?
- Autres questions à la discrétion du groupe.

Annexe 3b**Termes de référence des travaux de groupes**

Thème 2 : Le cadre institutionnel et les partenariats de la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé.

Objet du travail de groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé, le groupe aura à déterminer le cadrage institutionnel du programme d'appui et à identifier les partenariats actifs devant contribuer efficacement à la relance du mouvement coopératif dans les différents Etats concernés, dans l'esprit du NEPAD, de la recommandation 193 de l'OIT et des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Quelques questions d'orientation

- Comment assurer la coordination efficace du programme d'appui à la mise en œuvre du Plan d'action de Yaoundé compte tenu des pays candidats potentiels ?
- Comment assurer une synergie effective entre les actions en cours s'inscrivant dans la logique du Plan d'action ?
- Quels sont les partenaires à la fois institutionnels et organiques , tant au niveau national qu'international, susceptibles d'impliquer une dynamique plus forte à la mise en œuvre du Plan d'action ?
- Comment assurer l'appropriation effective du programme par les bénéficiaires sans tomber dans les entraves d'ordre administratif et politique ?
- Autres questions à la discrétion du groupe.

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Pays	Institution & Fonctions	Contacts
1	M. ALAGBE SABI-KIO	Bénin	Directeur en charge de l'Action coopérative, Vice- Président de la CPC	Tél. 229 33 19 87 ou 33 01 47 Cel 229- 02 85 86
2	COMBARI Abdoulaye	Bénin	Directeur Général de l'ISPEC	BP: 1236 Tél. 229 95 75 69 Email: acombari@yahoo.fr
3	GNIMASSOU Modeste	Bénin	Directeur des Etudes a.i.de l'ISPEC	Tél. 229 955235 ou 33 06 39 E.mail: mgnimassou@hotmail.com
4	El Hadj SAWADOGO Karim	Burkina Faso	Membre du Conseil d'Administration de la CPC	Tél. 226- 30 39 41 (b) ou 31 23 90 (d), Cel. 256597 Fax. 226- 30 32 53
5	NIZIGIYIMANA Mélance	Burundi	Président du Comité de Pilotage du mouvement coopératif et associatif au Ministère du Développement Communal	Tél. 257 24 15 53 (Bu) / 23 74 05 (Dom), Cell. 94 64 35 Fax 257 22 46 78 E.mail: mdc@usan-bu.net
6	Mme AYOLO Suzanne	Cameroun	Présidente de la CPC	Tél. 237 995 96 99 Fx. 237 s/c pacef@camnet.cm
7	MBOUROU MESSI Jean	Cameroun	Attaché de Cabinet du Président de la République, Chargé du Suivi du Plan d'Action de Yaoundé	Tél. 237 221 93 56 ou 995 10 79

N°	Noms et Prénoms	Pays	Institution & Fonctions	Contacts
8	Mme NYANGANG Claire N.	Cameroun	Chargée de Mission à la Présidence de la République, Coordinatrice du Groupe Africain au BIT	Tél. 237 223 40 25 / 221 51 97 / 776 27 71 / 965 18 65
9	M. OMAM Philippe	Cameroun	Chef de la Cellule des Sociétés Coopératives et des GIC au Ministère de l'Agriculture	Tél. 237 223 11 90 / 222 43 81
10	BIMINGO Jean	Cameroun	PACEF	Tél. 237 554 66 36 / 987 36 37
11	M. MOUPEGNOU-TOMBÉY Jacques Stéphane	Congo	Directeur de la Promotion des Associations et de l'Action Coopérative au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme	Tél : (242) 81 41 33 / 25 05 44 Fax : (242) 81 19 29 e-mail: mailto:eebuc@bceao.int
12	M. NYAMUGWABIZA Israël	Congo (Rép. Dém.)	Directeur des Coopératives Ministère de l'Agriculture	Tél. 243 081 504 86 57 nyamugwabiza.israel@caramail.com
13	Mme BALDE DJAU Fatumata	Guinée-Bissau	Secrétaire d'Etat à la Solidarité sociale, à l'Emploi et la Lutte Contre la Pauvreté, Chargée de la Promotion Coopérative	Tél. 245 20 47 85 ou 25 47 69 Fx. 245 20 26 25 fatumatabalde311@hotmail.com
14	Mme BAH Fatoumata	Guinée Conakry	Secrétaire exécutive chargée des Coopératives et mutuelles de la Confédération Nationale des Travailleuses de Guinée (CNTG)	Tél. 224 11 21 14 68 / 41 50 44 Fax. 224 41 50 44 E.mail. nenefune@yahoo.fr
15	CAMARA Moussa	Mali	Membre du Conseil d'Administration de la CPC	Tél. 223- 22 53 85 (b) ou 240934 ou s/c 223- 23 27 76 Fax. 223- 22 41 87 s/c boureima.dembele@ier.net

N°	Noms et Prénoms	Pays	Institution & Fonctions	Contacts
16	El Hadj DOULLA Hassane	Niger	Directeur en Charge de l' Action Coopérative au Ministère du Développement Agricole, Membre du Conseil d' Administration de la CPC	Tél. 227- 75 36 70 / 93 34 39 Fax. 227- 73 20 08 cgm@intnet.ne
17	SYLLA Yatma	Sénégal	Directeur du Bureau d' Appui aux Organisations d' Auto-Promotion Ministère del' Agriculture	Tél. 221- 827 00 63 Cél. 650 68 30
18	Abdoul AZIZ Sow	Sénégal	Ministre Délégué du NEPAD à la Présidence de la République	Tél. 221- 889 11 60 / 644 20 36
19	FAYE Abdoul Wahab	Sénégal	Directeur du Centre Coopératif d' Etudes, de Formations Actives et de Développement de l' Entrepreneuriat au Sahel (CEFADES)	Tél. 221- 827 00 63 Fax. 221- 826 02 02 cefades@cefades.org
20	Robert SANI	Sénégal	BMO international	Tél. 221 869 14 33
21	NFALLY BADJI	Sénégal	Bureau d' Appui aux Organisations	Tél. 221 827 00 63
22	KEBA SALL	Sénégal	Ministère des Affaires Etrangères	Tél. 221 645 17 80 E.mail: kebasall@yahoo.fr
23	Ibrahima Ndour	Sénégal	Union Nationale des Coopératives d' Habitat du Sénégal	Tél. 221 539 65 20
24	Le Hadj Assane KA	Sénégal	Union Nationale des Coopératives des Coopératives d' Eleveurs du Sénégal	Tél. 221 834 42 36
25	ADOUDOU Mohamat Allazam	Tchad	Directeur de l' Industrie et d' appui au Mouvement coopératif et aux PMI/PME au Ministère du Commerce, de l' Industrie et de l' Artisanat.	Fax. 235 52 27 33 Cél. 235 841 15 82 Tél. 235 27 51 00 E.mail: mallazaml@yahoo.fr

N°	Noms et Prénoms	Pays	Institution & Fonctions	Contacts
26	AMETITTOVI Folli	Togo	Chargé de l'Analyse et de la Prospective au Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Tél. 228 221 52 86 / 948 25 05 E.mail: fametittovi@yahoo.fr
27	NUKUNU Raphaël	Togo	Secrétaire du Conseil d'Administration de la CPC	BP. 20 060 Tél. 228 222 25 74 Cél.. 228- 948 40 24

Equipe d'appui technique

28	Emmanuel KAMDEM	Suisse	Spécialiste principal des Coopératives au Siège du BIT à Genève	Tél. 00 41 22 799 76 23 E.mail: kamdem@ilo.org
29	Cheaka A. Touré	Cameroun	OIT/EMAC / Spécialiste Principal Entreprises/Management	BP 13 YAOUNDE - Cameroun Tél : (237) 221.74.47/221.74.48 221.51.81/220.50.44 Fax : (237) 220.29.06/221.74.46 E-mail : cheaka@ilo.org cheaka47@yahoo.fr

30	Agathe K. M.Télou	Cameroun	OIT/EMAC / Expert-Associée Emploi/Coopératives et Entreprises	BP 13 YAOUNDE - Cameroun Tél : (237) 221.74.47/221.74.48 221.51.81/220.50.44 Portable: (237) 968 10 12 Fax : (237) 220.29.06/221.74.46 E-mail : telou@ilo.org agathetelou@hotmail.com
31	Guy Mercier	Canada	Chef du Bureau de la Coopération Canadienne au Sénégal	
32	Guy Lamontagne	Canada	SOCODEVI / Directeur Développement des Affaires	1245, Chemin Sainte-Foy Bureau 2300 Quebec Canada G1S 4P2 Tél. 418 683 72 25 Fax. 418 683 52 29 E.mail: g.lamontagne@socodevi.org

